

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et d'Investissement
du Collège et des Equipements
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 8

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

N° DCS 20 / 2023

OBJET

**TARIFS DE LOCATION DES
INSTALLATIONS DU COMPLEXE
SPORTIF DE L'OUMIÈRE –
ANNÉE 2023/2024 (du 01/09/2023
au 31/08/2024)**

Date de la convocation le :
05/06/2023

Délibération transmise au
représentant de l'Etat le
20/06/2023.

Publiée sur le site internet du
complexe sportif de l'Oumière le
20/06/2023

complexe-sportif-de-loumiere.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU**

COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S

Séance du mercredi 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, à dix-neuf heures, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT (*arrivée après le vote de la DCS n° 15/2023*), MM. Romain BERLAND, David BOSC, Sylvain NOUET.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Ludovic LIEVRE PERROCHEAU donne pouvoir à M. Patrick GAZEU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Assistaient à la séance : M. Mickaël BIGOT – Suppléant Saint-Georges d'Oléron, Mme Stéphanie CAYROL - directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du comité. Madame Barbara DESNOYER est désignée pour remplir cette fonction.

**TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS DU COMPLEXE
SPORTIF DE L'OUMIÈRE - ANNÉE 2023 / 2024 (du 01/09/2023
au 31/08/2024)**

Le Président informe l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs de location pour les différentes installations du complexe sportif, pour l'année scolaire 2023/2024. Les tarifs seront précisément en vigueur du 01/09/2023 au 31/08/2024.

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS NORD DU CANTON *		SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS PRIVÉS / ASSOCIATIONS SPORTIVES / ETABLISSEMENTS PUBLICS HORS NORD DU CANTON *	
GYMNASE / DOJO / SALLE DE GYMNASTIQUE avec vestiaires			
Durée	Période scolaire (Zone A)	Vacances scolaires UNIQUEMENT (Zone A)	
Journée (ou 8 heures /jour)	GRATUIT	116 €	
1/2 journée (ou 4 heures/jour)	GRATUIT	65 €	
L'heure	GRATUIT	25 €	
Semaine (5 à 7 jours)	GRATUIT	521 €	
SALLE DE DANSE avec vestiaires			
Journée (ou 8 heures /jour)	GRATUIT	102 €	
1/2 journée (ou 4 heures/jour)	GRATUIT	59 €	
L'heure	GRATUIT	25 €	
Semaine (5 à 7 jours)	GRATUIT	458 €	
SALLE DE MUSCULATION avec vestiaires			
Journée (ou 8 heures /jour)	40,00 €	102 €	
1/2 journée (ou 4 heures/jour)	25,00 €	59 €	
L'heure	15,00 €	25 €	
Semaine (5 à 7 jours)		458 €	
SALLE DE REUNION			
Journée (ou 8 heures /jour)	GRATUIT	52 €	
1/2 journée (ou 4 heures/jour)	GRATUIT	32 €	
L'heure	GRATUIT	19 €	
TERRAIN DE GRANDS JEUX / PISTE ET INSTALLATION D'ATHLETISME			
		Avec vestiaires	Sans vestiaires
Journée (ou 8 heures /jour)	GRATUIT	116 €	102 €
1/2 journée (ou 4 heures/jour)	GRATUIT	65 €	59 €
L'heure	GRATUIT	25 €	22 €
Semaine (5 à 7 jours)	GRATUIT	521 €	458 €

NORD DU CANTON : Saint-Pierre d'Oléron, Saint-Georges d'Oléron, Saint-Denis d'Oléron,
La Brée Les Bains

Le comité syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ,

Article 1 : **FIXE** les nouveaux tarifs des installations sportives du SIFICES pour l'année **2023 / 2024 pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024** selon le tableau ci-dessus.

Article 2 : **PRECISE** que la recette en résultant sera imputée aux chapitres 75, article 752 (revenus des immeubles) du budget.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 20 juin 2023.

Le Président,
Patrick GAZEU

